



Jean-Charles
LOHÉ

Pascale
GILLET

Simon
UZENAT

Sophie
GASNIER

Philippe
JUMEAU

Morbihan
Territoires
de
liens
*Tachadoù ha tud ariet
Terre de liens*



Rejoignez-nous
pour suivre
la campagne

LES CANDIDAT·E·S DU
POUVOIR D'AGIR !

DES ÉLUS
LOCAUX
P.2

AU
SÉNAT
P.4

EN
ÉQUIPE
P.6

AVEC NOS
SOUTIENS
P.8



Être utiles aux élu·es morbihannais·es !

Madame, Monsieur, Cher·e collègue,

Après plusieurs mois d'échanges avec vous, à l'écoute de vos préoccupations et de vos attentes, nous avons le plaisir de vous présenter notre programme sénatorial 2023-2029. Fruits d'une très large construction collaborative, nos **80 engagements précis et propositions concrètes** s'articulent autour d'une ambition : **vous être utiles en défendant votre pouvoir d'agir.**

Nous souhaitons également **contribuer à apaiser une société inquiète et sous tension**, résultant assez largement des choix injustes et de la méthode d'Emmanuel Macron et de ses Gouvernements. **Nous voulons œuvrer à réparer les liens de confiance entre l'État et les territoires et à faire de la justice sociale, de la responsabilité écologique et de l'exigence démocratique les points cardinaux de l'action publique.**

Élu·es en responsabilité depuis de nombreuses années, nous partageons avec vous les joies et les tracas des responsabilités locales. Nous continuerons donc à **faire de la proximité une priorité quotidienne** en vous considérant comme de véritables partenaires du mandat sénatorial. Nous entendons par ailleurs être des **facilitateurs de vos projets et de la réussite de vos mandats au service de nos concitoyen·nes**. Le 24 septembre, avec un seul tour, votre voix sera décisive et nous comptons sur votre soutien !

Hon program aveit monet da senatur-ez 'zo ennoñ 80 a engouestloù resis hag a gennigoù fetis, hag a zo o fal bout e servij dilenn-idi-adezed ar Morbihan aveit difenn o galloud da sevel traoù.

Notr pergrame senadouria met a jouer 80 engagjements perciz e perpozeries de façon entour d'ene voulance : aider ets elezu-e-s du Morbihan a defendr lou pouair de fere.

Avec vous, pour une action publique utile et attentive à chacun !


Simon UZENAT
Tête de liste

« Morbihan, Territoires de liens »
Conseiller régional de Bretagne
Conseiller municipal de Vannes
Conseiller communautaire de GMVA

REDONNER DU POUVOIR D'AGIR AUX ÉLUS LOCAUX · ROIÑ EN-

EN GARANTISSANT LA LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Finances, fiscalité, agents, différenciation, expérimentation

Nous agissons pour

- 1 Défendre l'autonomie financière et fiscale des collectivités gravement mise à mal depuis 2017.
- 2 Revoir de fond en comble le modèle de financement des collectivités afin de leur permettre d'assumer pleinement leurs compétences, de faire fonctionner les services publics de proximité et de préparer sereinement l'avenir (transitions, ZAN... - voir p. 4).
- 3 Attribuer un panier de recettes cohérent avec les compétences des collectivités et intégrant des leviers fiscaux.
- 4 Encadrer et limiter strictement les appels à projets qui transforment les élus en sous-traitants de l'État et pénalisent les petites communes.
- 5 Rétablir des liens de confiance entre l'État et les collectivités à travers plusieurs leviers : simplification normative, développement du droit à l'expérimentation et à la différenciation...
- 6 Garantir la liberté de choix des élus locaux en matière d'organisation territoriale (communes nouvelles, transferts de compétences).
- 7 Refuser toute tentative, gouvernementale ou parlementaire, de réduire le nombre d'élus locaux, pour l'immense majorité d'entre eux bénévoles et qui, dans beaucoup de territoires, sont les derniers interlocuteurs de proximité.
- 8 Permettre l'organisation d'un référendum sur la réunification de la Bretagne.
- 9 Revaloriser le rôle des secrétaires de mairie et revoir les règles relatives à leur formation et à leur rémunération avec le soutien financier de l'État.

EN PROTÉGEANT LES ÉLU·E·S

Statut de l'élu·e, sécurité

Nous agissons pour

- 10 Créer un statut d'agent civique territorial pour les élus locaux actifs exerçant des fonctions exécutives.

Il s'agirait d'un contrat de droit public à durée déterminée calée sur celle du mandat. Il permettrait de revaloriser les indemnités et d'allouer une véritable rémunération qui ouvrirait le bénéfice de la protection sociale ainsi que des droits à la retraite et à l'assurance-chômage. Les dépenses supplémentaires induites seraient prises en charge par l'État.

- 11 Faire en sorte que les acquis de l'expérience soient automatiquement validés à l'issue du mandat.
- 12 Faire bénéficier les élus salariés du statut de salarié protégé pour garantir qu'ils ne puissent faire l'objet d'une mesure de licenciement ou de rupture de leur contrat au seul motif qu'ils exercent des fonctions électives.
- 13 Appliquer la protection fonctionnelle à tous les élus locaux et aligner, en cas d'agressions ou de menaces, les sanctions pénales sur celles prévues lorsque des magistrats ou des policiers sont victimes.
- 14 Relever, de trois mois à un an, le délai de prescription qui encadre les délits de diffamations et d'injures, notamment sur les réseaux sociaux.
- 15 Généraliser le scrutin de liste à toutes les communes indistinctement de leur strate afin de garantir la parité et la cohérence des majorités municipales pour les communes de moins de 1000 habitants.



EN FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX DROITS

Santé, éducation, langues régionales, TZCLD

Nous agissons pour

- 16 Maintenir des services publics à visage humain afin que la dématérialisation n'exclue pas les personnes éloignées du numérique.
- 17 Réguler l'installation des médecins : un nouveau médecin ne pourra être conventionné qu'à la cessation d'activité d'un médecin de la même zone, à l'exception des zones sous-dotées.
- 18 Garantir, par l'Agence Régionale de Santé, l'ouverture, dans chaque spécialité médicale concernée, d'un nombre de postes salariés en centre de santé dans les zones sous-denses.
- 19 Renouer avec une obligation de garde, par bassin de vie, des médecins libéraux, en concertation avec les professionnels de santé pour décharger les hôpitaux des « petites urgences ».
- 20 Aider financièrement de la même manière l'exercice libéral et salarié en maison de santé.
- 21 Augmenter le nombre de places en EHPAD publics dans le Morbihan (plus faible taux du grand Ouest avec 1600 places manquantes) afin de faire face au vieillissement de la population.
- 22 Créer un service public de la petite enfance et renforcer l'aide de l'État aux collectivités pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- 23 Expérimenter l'intégration dans la carte scolaire des collèges privés volontaires afin de renforcer la mixité sociale et l'égalité des chances entre les enfants.
- 24 Veiller à ce que l'État respecte ses engagements en faveur de l'enseignement des langues régionales, conformément à la loi Molac.
- 25 Demander au Gouvernement de revenir sur son arrêté réduisant, à partir du 1^{er} octobre, le niveau de financement des emplois créés dans le cadre des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

EN VEILLANT AUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Aménagement, foncier, logement, ruralité, QPV, îles, commerces

Nous agissons pour

- 26 Soutenir une politique volontariste en matière de logement qui permettra aux collectivités de garantir la maîtrise publique (OFS, préemption...), en particulier sur les îles.
- 27 Renforcer durablement les moyens alloués au logement social pour conforter les capacités d'intervention des bailleurs sociaux sur tous les territoires, notamment ruraux.
- 28 Défendre l'élargissement du classement en zone tendue afin de donner un maximum de leviers aux élus pour développer le logement abordable à l'année (fiscalité, réglementation...).
- 29 Renforcer la réglementation des meublés touristiques en permettant aux communes volontaires d'abaisser le plafond des 120 nuits par an et supprimer la niche fiscale « Airbnb » pour favoriser les locations de longue durée.
- 30 Muscler l'appui de l'État en matière d'ingénierie dans le cadre de la mise en œuvre du ZAN pour les petites communes, dédier des moyens financiers à la rénovation du bâti ancien des communes rurales et obtenir que les surfaces des constructions agricoles soient considérées comme non artificialisées.
- 31 Pérenniser le dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), outil essentiel pour soutenir les communes rurales (41% des communes morbihannaises concernées) et assurer leur dynamisme.
- 32 Améliorer l'accompagnement des communes rurales par les services de l'État pour faciliter le développement des régies municipales permettant l'exploitation du « dernier commerce ».
- 33 Défendre le maintien des quartiers prioritaires dont le nombre d'habitants est inférieur à 1000 dans la nouvelle contractualisation de la politique de la ville à partir de 2024 et s'assurer a minima de la continuité des moyens financiers de l'État en faveur des 9 QPV morbihannais.



EN ENCOURAGEANT L'ACCÉLÉRATION DES TRANSITIONS

Climat, eau, énergie, agriculture/alimentation, pêche/conchyliculture, mobilités

Nous agissons pour

- 34 Défendre l'application du principe pollueur-payeur.
- 35 Donner la priorité à la prévention et étoffer les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau pour affiner le suivi des contaminants et identifier les polluants émergents, en particulier les métabolites. Sur ce sujet, le principe de précaution doit prévaloir et le relèvement des seuils ne doit pas tromper et être précisément évalué.
- 36 Faciliter la réutilisation des eaux usées traitées.
- 37 Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une tarification progressive et sociale de l'eau.
- 38 Supprimer le « plafond mordant » (ponction de l'État sur les agences de l'eau), instauré par la loi de finances de 2018, qui réduit les moyens financiers des agences de l'eau et les investissements nécessaires.
- 39 Faciliter la mise en œuvre par les collectivités locales des projets d'énergies renouvelables et lever les freins aux investissements citoyens.
- 40 Porter au plan national et européen « l'exception alimentaire et agricole » dans la commande publique afin de faciliter le recours aux producteurs locaux et améliorer la qualité des denrées servies dans les restaurations collectives publiques.
- 41 Garantir la juste rémunération des agriculteurs et soutenir la mise en œuvre d'une sécurité sociale de l'alimentation.
- 42 Défendre les exploitations familiales de polyculture-élevage « à la bretonne », appuyer les transformations agro-écologiques et la régionalisation de la Politique Agricole Commune (PAC).
- 43 Soutenir les filières pêche et conchylicole autour du triptyque : décarbonation, souveraineté alimentaire et durabilité des ressources.
- 44 Diminuer le taux de TVA de 10% à 5,5% pour les transports collectifs de voyageurs afin de favoriser le report modal de la voiture individuelle vers le train et les cars.
- 45 Obtenir la participation de l'État au financement de l'initiative « BreizhGo Express Sud » portée par la Région et 6 intercommunalités bretonnes (dont 3 du Morbihan) en vue d'augmenter fortement les dessertes ferroviaires.



Le rôle des sénateurs

Chambre haute du Parlement, le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République » selon les termes de l'article 24 de la Constitution.

Les sénatrices et sénateurs sont des législateurs chargés de voter les lois de la République et de contrôler l'action du Gouvernement (questions au Gouvernement, questions orales et écrites, missions d'information, commissions d'enquête).

Ils disposent de l'initiative législative au travers de propositions de loi. Ces dernières sont déposées par les sénateurs et sont examinées lors de la semaine mensuelle d'initiative parlementaire.

L'initiative législative s'exprime également par le droit d'amendement qui permet aux sénateurs – comme aux députés et au Gouvernement – de modifier les textes de loi, que ce soit au moment de l'examen en commission ou en séance publique.

Alors que l'Assemblée nationale examine la première les projets de loi de finances déposés par le Gouvernement, **le Sénat est la première Chambre à débattre des projets de loi relatifs à l'organisation territoriale.**

Les sénateurs sont aussi membres d'une des sept commissions permanentes (Aménagement du territoire et Développement durable, Affaires économiques, Affaires étrangères et Défense, Culture-Éducation-Communication, Affaires sociales, Lois, Finances).

INCARNER LE POUVOIR D'AGIR AU SÉNAT • ER SENED, BOUT DEN AR GALLOUD DA

EN GARANTISSANT L'AUTONOMIE FINANCIÈRE ET FISCALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Prévisibilité des recettes, compensation évolutive - voir p. 2

Nous agissons pour

- 46 Mettre en place un projet de loi de financement des collectivités territoriales qui fixerait en année N-1 les dispositions financières, budgétaires et fiscales les impactant en année N et permettrait ainsi d'assurer une meilleure lisibilité et prévisibilité de leurs ressources (contrairement à la loi de financement de la sécurité sociale, la loi de financement des collectivités territoriales n'aurait pas pour objet d'instituer un plafond de dépenses contraire au principe constitutionnel de libre administration).

- 47 Indexer sur l'inflation les dotations de l'État aux collectivités.

- 48 Fixer dans la loi la garantie d'une compensation financière intégrale et évolutive des transferts de compétences. Trop souvent, la garantie à coût historique ne répond pas au coût effectif du service dans le temps. Il serait donc juste qu'un mécanisme d'actualisation existe, en tenant notamment compte de l'inflation.

- 49 Refuser tout encadrement des dépenses des collectivités locales, comme l'a encore récemment proposé le Gouvernement et comme le réclament les magistrats de la Cour des comptes, a fortiori avec la très forte augmentation de la part des recettes sensibles à la conjoncture économique. D'une façon plus générale, l'État doit être exemplaire avant de faire la leçon aux collectivités.

- 50 Faire en sorte que l'État n'utilise pas le carnet de chèques des collectivités locales sans organiser de concertation préalable ni prendre d'engagement clair pour cofinancer dans la durée (à l'inverse de ce qui s'est passé pour la revalorisation du point d'indice).

EN REDONNANT DES MOYENS À LA PUISSANCE PUBLIQUE PAR LA JUSTICE FISCALE ET SOCIALE

Fiscalité, ISF, super-profits

Nous agissons pour

- 51 Lutter contre le désarmement fiscal et social organisé par

le président de la République Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs. De 2018 à 2027 (à la suite de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027), ce sont ainsi **585,7 milliards d'euros de recettes perdues par l'État, aux dépens des collectivités territoriales et des plus fragiles.**

- 52 Rééquilibrer les fiscalités du capital et du travail, défendre la justice fiscale et la progressivité de l'impôt, notamment à travers la suppression des niches fiscales écologiquement et socialement contre-productives.

- 53 Rétablir l'Impôt de Solidarité sur la Fortune en l'axant sur la lutte contre le réchauffement climatique. L'empreinte carbone des 10% les plus riches est en effet plus de trois fois supérieure à celle

des 10% les plus modestes : cette différence de responsabilité emporte de proportionner en conséquence l'effort fiscal pour garantir le caractère juste de la transition écologique.

- 54 Mettre en place un mécanisme de taxation des super-profits des grandes entreprises. Sur le premier trimestre 2023, profitant de l'inflation pour augmenter leurs marges, les entreprises du CAC 40 (en particulier dans la banque et l'énergie) affichent ainsi des bénéfices records à plus de 81 milliards d'euros, en hausse de 15% par rapport à 2022. Nous proposerons de taxer les surprofits des concessions autoroutières et de transférer ces dernières à un nouvel établissement public lorsqu'elles arriveront à échéance.



Photo Sénat © Sénat

EN DÉFENDANT LES SERVICES PUBLICS

Énergie, santé, emploi

Nous agissons pour

- 55 Obtenir la nationalisation d'EDF, groupe public unifié, afin de garantir la propriété publique et l'unité du service public de l'énergie et de mieux protéger les consommateurs.

- 56 Augmenter le budget dédié à la santé publique dès 2024 pour revaloriser significativement les salaires et les conditions de travail des soignant·e·s, alors que plus de 18.000 lits d'hôpitaux ont été fermés sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron et que le budget de la santé a accusé une baisse nette de 2,9 milliards d'euros en 2023.

SEVEL TRAOÙ • ETR LA VOUEZ DU POUAIR DE FERRE AO SENAT

- 57** Remplacer l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance-Maladie (ONDAM), obéissant avant tout à une logique comptable, par des Objectifs Nationaux de Santé Publique (ONSP) donnant la priorité aux besoins de santé.
- 58** Lancer un plan de prévention en santé à hauteur de 4% de nos dépenses de santé (contre 1,5% aujourd'hui) associant les collectivités territoriales.
- 59** Refuser l'individualisation rampante de la protection sociale qui remet en cause la couverture médicale de nos concitoyens. Nous portons plusieurs mesures concrètes : cesser les remboursements, supprimer la majoration des tarifs à l'encontre des patients non pourvus d'un médecin traitant pour éviter la double peine, abroger le « forfait patients urgences » pour qu'aucun passage aux urgences ne soit facturé.
- 60** Défendre le service public de l'emploi en refusant d'opposer les Français entre eux et de stigmatiser les plus vulnérables. Nous serons vigilants à ce que la réforme *France Travail* ne conduise pas à fragiliser encore davantage les bénéficiaires du RSA que le Gouvernement ne voit plus comme un droit social mais comme un dispositif de recherche d'emploi qui peut faire l'objet de sanctions. Quand près de 5 millions de nos concitoyens sont demandeurs d'emploi et que 40 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, le Gouvernement confond lutte contre le chômage et lutte contre les chômeurs. **Nos priorités sont claires : lutte contre la pauvreté et le non-recours, formation continue, juste rémunération du travail.**

RÉFORME DES RETRAITES : UN COMBAT À POURSUIVRE AU PARLEMENT !

En tant qu'élus locaux et responsables politiques, au cours du premier semestre 2023, nous avons activement participé aux très fortes mobilisations citoyennes dans notre département contre la brutale et injuste réforme des retraites Borne-Ciotti.

Au Sénat, elle a été logiquement soutenue et votée par les sénateurs morbihannais de la Droite et du Centre. Si vous nous faites confiance, nous nous opposerons fermement aux reculs des droits sociaux. Nous veillerons par ailleurs à garantir le droit à une retraite digne pour chacune, en particulier les femmes qui subissent très souvent des carrières hâchées, et reconnaissant pleinement la pénibilité et les carrières longues.

EN FAISANT DE LA LUTTE CONTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES UNE PRIORITÉ

Rénovation thermique, mobilités décarbonées, transitions

Nous agissons pour

- 61** Faire respecter la trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux Accords de Paris sur le climat et au Pacte vert européen, alors que la France, pays qui se réchauffe le plus vite, fournit à peine la moitié des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés (-55% de GES en 2030 par rapport à 1990, neutralité carbone en 2050).
- 62** Permettre aux pouvoirs publics, nationaux et locaux, de se doter des moyens à la hauteur de l'urgence climatique et ce dès les débats budgétaires pour 2024. Les 7 milliards annoncés par la Première ministre couvrent à peine 20% des besoins et pourraient en outre comporter des recyclages de crédits existants.
- 63** Faire en sorte que l'État finance correctement et rapidement les secteurs prioritaires (rénovation thermique des logements et bâtiments, décarbonation des mobilités, transitions énergétique et agro-écologique, biodiversité) et accompagne les projets des collectivités morbihannaises.

EN PROTÉGEANT LES DROITS ET LES LIBERTÉS HUMAINES

IVG, médias, Ukraine, réfugiés

Nous agissons pour

- 64** Défendre l'État de droit, l'indépendance de la Justice et les moyens nécessaires (dont la formation) à l'accomplissement des missions républicaines de la Police et de la Gendarmerie.
- 65** Inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution.
- 66** Mobiliser des moyens à la hauteur des besoins en matière de lutte contre les violences intrafamiliales.
- 67** Conditionner l'octroi des aides à la presse et l'attribution des fréquences audiovisuelles à la validation par les journalistes de la nomination du directeur ou de la directrice de rédaction. Un média produit en effet un bien public : l'information.
- 68** Soutenir activement et par tous les moyens le peuple ukrainien contre l'agression russe, jusqu'à ce que l'Ukraine retrouve sa pleine souveraineté dans les frontières internationalement reconnues de 1991.
- 69** Garantir l'accueil décent des réfugiés sur le territoire national et européen.



Les sénatrices et sénateurs de la Bretagne historique nous soutiennent !

Annie LE HOUÉROU, Sénatrice des Côtes d'Armor - **Jean-Luc FICHET**, Sénateur du Finistère - **Sylvie ROBERT**, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine - **Gérard LAHELLEC**, Sénateur des Côtes d'Armor - **Michelle MEUNIER**, Sénatrice de la Loire-Atlantique



Le soutien d'Odette HERVIAUX

Sénatrice du Morbihan de 2001 à 2017

« J'ai pu apprécier les compétences, la disponibilité et l'engagement de Simon Uzenat qui a œuvré à mes côtés au Sénat pendant dix ans. De 2007 à 2017, il a ainsi démontré sa capacité à faire le lien entre les attentes des élus locaux morbihannais et leur traduction dans le travail parlementaire, avec une vraie maîtrise de ses exigences politiques, techniques et humaines. Comme il en fait la démonstration depuis maintenant 10 ans en tant qu' élu local, dans le Pays de Vannes et à la Région, son sérieux reconnu, son sens de l'écoute et sa détermination feront de Simon un sénateur utile et efficace. »

**EN FAISANT DE LA PROXIMITÉ
UNE PRIORITÉ QUOTIDIENNE**

- 70 Nous garantissons un lien direct et permanent pour tous les élus locaux morbihannais et un temps de réponse inférieur à 72h aux sollicitations qui nous seront adressées (courriers, courriels, réseaux sociaux...). Nous organiserons par ailleurs un temps hebdomadaire de rencontres et d'échanges.
- 71 Nous consacrerons deux semaines par mois à des temps longs de présence dans les intercommunalités morbihannaises intéressées et volontaires (visites des projets des communes et EPCI, réunions de travail, délocalisation des permanences parlementaires...).
- 72 Nous nous rendrons disponibles pour assister aux bureaux et conseils (municipaux et communautaires) à chaque fois que des élus locaux nous en feront la demande et autour de l'ordre du jour qu'ils décideront : actualités parlementaires, dossiers locaux, préoccupations et attentes des élus...
- 73 Nous ferons de nos permanences parlementaires, avec nos collaborateurs parlementaires en circonscription et à Paris, des services publics de proximité au bénéfice de l'ensemble des élus morbihannais. Les permanences seront multi-sites et l'une d'elle sera installée dans une commune rurale du Nord Morbihan.



Réunion de travail collaborative sur le programme sénatorial à Séné, le 10 juillet 2023

**EN ÉTANT DES FACILITATEURS POUR
LES PROJETS DES ÉLUS LOCAUX MORBIHANNAIS**

- 74 Nous mettrons en place une veille permanente sur l'évolution du contexte normatif, de l'échelon local à l'échelon européen. Ces éléments seront accessibles à tous les élus sur notre site Internet et feront l'objet d'une communication régulière (newsletters, vidéos, podcasts...).
- 75 Nous ferons de même pour l'ensemble des dispositifs de financement ouverts aux collectivités et transmettrons toutes les informations en avance de phase sur l'instruction des dossiers, l'éligibilité aux financements afin de permettre aux élus et à leurs services, en particulier dans les petites communes, de pouvoir constituer leurs dossiers dans les meilleures conditions.
- 76 Nous proposerons un accompagnement en matière d'ingénierie de projet pour toutes les communes intéressées et nous veillerons à partager largement les bonnes pratiques des élus morbihannais.
- 77 Nous accompagnerons, en circonscription et à Paris, tous les élus locaux qui le souhaitent dans le cadre de leurs démarches auprès des administrations centrales et déconcentrées dans le but d'obtenir des solutions concrètes et rapides.

**EN FAISANT DES ÉLUS LOCAUX MORBIHANNAIS
LES PARTENAIRES DU MANDAT SÉNATORIAL**

- 78 Nous associerons étroitement (outils numériques, réunions territoriales) l'ensemble des Maires et des élus à l'élaboration des lois, en particulier dans le cadre de l'initiative législative (dépôt d'amendements, propositions de lois...) afin de fonder ce travail sur les réalités vécues et sur les attentes exprimées.
- 79 Nous rendrons compte chaque année en juin de la session parlementaire écoulee et de nos actions, dans le cadre de réunions physiques (à l'échelle des intercommunalités) et en visioconférence.
- 80 Nous consulterons chaque année les élus sur leurs attentes pour la session parlementaire à venir afin d'actualiser nos priorités d'action.



Simon UZENAT

38 ans • PS

- **Conseiller régional de Bretagne** délégué à la commande publique et aux projets alimentaires territoriaux
- **Conseiller municipal de Vannes**
- **Conseiller communautaire de GMVA**, délégué à l'innovation, au tourisme et aux transitions économiques de 2017 à 2020

Mon activité professionnelle

Consultant indépendant, j'accompagne et conseille les dirigeants d'entreprises et d'organisations professionnelles sur les sujets liés à l'emploi et à l'aménagement du territoire.

3 projets emblématiques de mon action d'élu local

- ▶ La stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de GMVA, adoptée en 2018, au service de l'emploi local (artisanat, commerce, industrie), en particulier dans les communes rurales.
- ▶ Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, voté en 2022, pour mobiliser les 300 millions d'euros annuels d'achats régionaux au service de l'accélération des transitions.
- ▶ La hausse de 70%, entre 2020 et 2022, des produits issus de l'agriculture biologique proposés dans les lycées bretons au service du bien-manger.

**5 CANDIDAT·E·S POUR
« UN COLLECTIF À LA MORBIHANNAISE »**





Pascale GILLET
52 ans • Divers gauche

- Maire de Baud
- Présidente de Baud Communauté
- Vice-Présidente d'Eau du Morbihan

Mon activité professionnelle

Déléguée médicale depuis 1994, je conseille et accompagne les ophtalmologues hospitaliers et libéraux sur l'ensemble de la Bretagne.

3 projets emblématiques de mon action d'élue locale

- ▶ Le Quatro : la construction du pôle culturel baldivien, qui accueille notamment le musée de la carte postale « le Carton voyageur » et l'une des premières médiathèques bretonnes de type « tiers-lieu ».
- ▶ L'Idée'Halle : 230 ans après leur disparition, les halles ont fait leur grand retour à Baud avec un nouveau bâtiment multifonctions : accueil du marché hebdomadaire mais aussi des espaces pour la vie associative, culturelle et démocratique.
- ▶ La tarification incitative des déchets : mise en place depuis janvier 2023 sur Baud Communauté, elle permet d'améliorer la qualité du tri et du recyclage, en responsabilisant les administrés.



Philippe JUMEAU
65 ans • PCF

- Adjoint au Maire de Lanester délégué aux actions sociales, à la parentalité, à la santé et à l'intergénérationnel
- Vice-Président du CCAS de Lanester
- Secrétaire de l'Union Départementale des CCAS du Morbihan

Mon activité professionnelle

Professeur des écoles pendant 40 ans, en Eure-et-Loir, où j'ai été secrétaire départemental du SNUipp-FSU, j'ai terminé ma carrière à Lanester comme directeur d'école avec une filière bilingue.

3 projets emblématiques de mon action d'élue local

- ▶ Le choix fort, partagé par la majorité municipale, de la construction d'un nouvel EHPAD dont la ville sera propriétaire en direct et qui regroupera, au sein d'un pôle gérontologie, l'accueil des personnes âgées dépendantes et les services d'aide et de soins à la personne.
- ▶ La reprise en gestion municipale du Centre Social de la CAF comme lieu central consacré à la parentalité, avec un rôle majeur du Relais Petit Enfance.
- ▶ Le renforcement de l'Épicerie Solidaire, avec producteurs et commerces bio, avec l'enjeu du droit fondamental à une alimentation de qualité pour tou-te-s.



Sophie GASNIER
53 ans • Divers gauche

- Adjointe au Maire de Saint-Jacut-les-Pins déléguée aux finances, à la vie économique et aux bâtiments
- Déléguée au comité syndical de Morbihan Énergies

Mon activité professionnelle

Entrepreneure, je fabrique et vends des couches lavables, des accessoires zéro déchet et des produits de droguerie écologique. Je travaille avec des particuliers et des multi-accueils.

3 projets emblématiques de mon action d'élue locale

- ▶ La restructuration du site de l'ISSAT, ancien lycée agro-technologique, en plein centre-bourg, sur un terrain de près de 9 000 m² (portage par l'EPF) pour accueillir logements et services publics dans une logique de sobriété foncière.
- ▶ La rénovation et le réaménagement du complexe polyvalent qui permet de réduire de 78% la facture énergétique et d'améliorer les conditions d'accueil des pratiques sportives.
- ▶ La clôture du dossier des malfaçons au restaurant scolaire après 3 ans de travail et des centaines d'heures d'échanges avec les experts, les entreprises, les assurances.



Jean-Charles LOHÉ
60 ans • Divers gauche

- Maire de Locmalo
- Vice-Président de Roi Morvan Communauté délégué à l'eau, à l'assainissement et à la biodiversité
- Vice-Président du Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isolé-Laïta
- Président du Pays Centre Ouest Bretagne et de la Mission locale

Mon activité professionnelle

Cadre dans une société HLM du Pays de Lorient durant 20 ans, j'étais chargé du volet technique et financier de la rénovation et de l'entretien des logements sociaux.

3 projets emblématiques de mon action d'élue local

- ▶ Le développement des services publics locaux : nouvelle école, nouvelle mairie, rénovation d'une ancienne ferme pour y implanter la médiathèque, création de logements sociaux et d'une maison d'assistantes maternelles, le tout en cœur de bourg.
- ▶ Le combat pour la qualité de l'eau depuis 15 ans, à l'échelle du bassin versant du Scorff, puis au sein du Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isolé-Laïta.
- ▶ La conduite du Contrat local de santé ou encore de la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh aux côtés des élus du Pays du Centre Ouest Bretagne.



Un seul tour !

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour un mandat de 6 ans, le Sénat se renouvelant par moitié tous les 3 ans depuis 2011.

Dans le Morbihan, le collège électoral est composé de 1938 grands électeurs (6 députés, 3 sénateurs, 18 conseillers régionaux, 42 conseillers départementaux et 1869 délégués des 249 conseils municipaux).

Dans notre département, qui élit 3 sénateur-riche-s, l'élection a lieu au **scrutin de liste à un tour**. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, complétée par 2 remplaçants.

Depuis la loi du 2 août 2013, la **représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel**, s'applique dans le Morbihan.

Le vote se déroulera le dimanche 24 septembre 2023, au Palais des Arts et des Congrès de Vannes, de 8h30 à 17h30.

Le 24 septembre prochain, votez pour les candidat-e-s du pouvoir d'agir !

Votez, sans rature ni panachage, pour la liste « Morbihan, Territoires de liens » !

CONFORTER LE POUVOIR D'AGIR AVEC NOS SOUTIENS

KREÑVAAT AR GALLOUD DA SEVEL TRAOÙ GET AN DUD A-DU GENEOMP

APOUYER LE POUAIR DE FERRE O LES SIENS QI TIENENT D'O NOUS



Loïg CHESNAIS-GIRARD
Président de la
Région Bretagne

« Je soutiens avec enthousiasme la liste « Morbihan, Territoires de liens » conduite par Simon Uzenat. Je connais la force de conviction de Simon et sa compétence sur les dossiers qu'il conduit dans le cadre des délégations que je lui ai confiées. En tant que membre de la majorité régionale, il a par ailleurs démontré son engagement sans faille auprès des élu·e·s morbihannais·es.

Pour cette élection sénatoriale, il a su rassembler une équipe dynamique et expérimentée, dont j'ai également pu apprécier les capacités à servir l'intérêt général et les citoyen·ne·s morbihannais·es au quotidien. Par sa diversité, son équilibre politique et territorial, ce collectif est porteur d'avenir pour le Morbihan.

Ensemble, ils incarnent bien l'énergie, la créativité et la solidarité bretonnes. Nous partageons en effet la lutte résolue contre les inégalités sociales et territoriales, la volonté d'engager tous les territoires dans les transitions face aux défis de notre temps et l'ambition de renforcer les liens de confiance entre tous les acteurs qui concourent au développement morbihannais.

Je vous invite donc sans réserve à apporter, le 24 septembre prochain, votre soutien à la liste « Morbihan, Territoires de liens ».



Odette HERVIAUX
Sénatrice du Morbihan (2001-2017)
Vice-présidente de la
Région Bretagne (2004-2010)
Maire de La Croix-Helléan (1995-2008)

« En tant que première sénatrice de gauche du Morbihan, je suis très heureuse d'apporter mon soutien à la liste « Morbihan, Territoires de liens ». Expérimentée·e·s et implantée·e·s, Simon Uzenat et ses colistier·e·s incarnent cette relève territoriale et sénatoriale en mesure de poursuivre les combats que j'ai portés, notamment en faveur des communes rurales, des services publics, de l'agriculture et de la maritime ».



Michel LE SCOUARNEC
Sénateur du Morbihan (2011-2017)
Maire d'Auray (1995-2012)

« J'ai toute confiance dans l'équipe qui se présente cette année au suffrage des grands électeurs, dans l'esprit qui était celui qui nous animait en 2011. Elle incarne le rassemblement, la diversité, la compétence pour recréer l'espoir pour les jeunes générations et se mettre pleinement au service des élus du Morbihan ».

Etaussi

Delphine ALEXANDRE, Vice-présidente du Conseil régional, Conseillère municipale de Lorient

Hélène BARON, Adjointe au Maire de Locqueltas

Jean-Paul BERTHO, Maire honoraire de Baud

Alain CARIS, Conseiller départemental du Morbihan, canton de Lanester-Caudan

Paul COZIC, Maire de Roudouallec, Conseiller communautaire de Roi Morvan Communauté

Daniel CUEFF, Vice-président du Conseil régional

Alain DONY, Premier adjoint à la Maire de Landaul, Conseiller communautaire AQTA

Benjamin FLOHIC, Conseiller régional (Auray)

Luc FOUCAULT, Maire de Séné (2008-2020), 1^{er} vice-président du PNR du Golfe du Morbihan (2015-2020) et président de l'ARIC (2018-2020)

Jean-Pierre GALUDEC, Maire de Pluherlin, Vice-président de Questembert Communauté

Mathieu GLAZ, Conseiller départemental du Morbihan, canton de Lorient 1

Pascal GUIBLIN, Maire de La Vraie-Croix, Vice-président de Questembert Communauté

Didier GUILLOTIN, Maire de Saint-Jacut-Les-Pins, Conseiller communautaire de Redon Agglomération

Kaourintine HULAUD, Conseillère régionale (Auray)

Élisabeth JOUNEUX-PEDRONO, Conseillère régionale (Pontivy)

Joseph LE BOUÉDEC, Maire de Guern (2008-2023)

Henri LE DORZE, Maire de Pontivy (2012-2014), Conseiller général du Morbihan (2004-2015)

Béatrice LE MARRE, Maire de Ploërmel (2008-2014), Conseillère générale (2004-2010), Conseillère régionale (2010-2015)

Annaïg LE MOËL-RAFLIK, Adjointe au Maire de Lanester, Conseillère communautaire de Lorient Agglomération

Roland LE SAUCE, Adjoint au Maire d'Auray (2008-2012) et Président du Conseil de développement du Pays d'Auray (2014-2021)

Gaëlle LE STRADIC, Conseillère régionale, Conseillère municipale de Lorient et Conseillère communautaire de Lorient Agglomération

Jeanne MAGREX, Adjointe au Maire de Questembert, Conseillère communautaire de Questembert Communauté

Sébastien MIOSECC, Président délégué d'Intercommunalités de France, Président de Quimperlé Communauté, Maire de Riec-sur-Bélon

Paul MOLAC, Député du Morbihan, Conseiller régional de Bretagne

Paul PABOEUF, Maire honoraire de Questembert, Président de Questembert Communauté (1997-2014)

Frédéric PINEL, Adjoint au Maire de Saint-Gildas-de-Rhuys

Catherine QUÉRIC, Conseillère départementale du Morbihan, canton de Lorient 1

Jean-Pierre RIVOAL, Maire de Trédion, Conseiller communautaire GMVA

Sylvie SCULO, Maire de Séné, Conseillère communautaire GMVA



Liste complète
de nos soutiens
en scannant
le QR code

ENVIE D'ÉCHANGER, D'EN SAVOIR PLUS ? RETROUVONS-NOUS LORS DE NOS RÉUNIONS PUBLIQUES !

Mercredi 13 sept.

18h30 - **Séglien**

Salle polyvalente
Jean Fichet

Jeudi 14 sept.

18h30 - **Hennebont**

Centre socio-culturel
J. Ferrat, 15 rue Gabriel Péri

Vendredi 15 sept.

18h30 - **Saint-Armel**

Salle Marie Le Franc
30 rue de la mairie

Lundi 18 sept.

18h30 - **Auray**

Salle Hélène Branche
18 avenue Kennedy

Mardi 19 sept.

18h - **Pluherlin**

Salle de l'Ancienne
École, Rue Saint Hernin

Mardi 19 sept.

20h30 - **Val d'Oust**

Salle polyvalente
de Quily, 17 rue de Bas

Mercredi 20 sept.

18h30 - **Roudouallec**

Salle polyvalente,
place Pierre Le Guen

Jeudi 21 sept. - 18h30

Baud - L'Idée'Halle,
place Le Sciellour

En présence de
Loïg CHESNAIS-GIRARD

